

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat Départemental Haute-Loire 43 2024

Adresse: Complexe Sportif de Choumouroux

Samedi 06 Avril 2024 de 8h00 à 21h30

Et dimanche 07 avril 2024 de 8h00 à 18h00

Le championnat départemental respecte les règles fixées par la FFBaD et est sous la responsabilité du Juge-Arbitre Michaël VIAL. Les GÉO seront Leo LIOGIER et Anthony SOULIER.

Le règlement général des compétitions servira de référence à l'organisation du Championnat Départemental de Haute-Loire.

1. Le tournoi est déclaré sur Poona sous le numéro 2303932 (autorisation en cours).
 2. Le Championnat Départemental de Haute-Loire est ouvert à tous les joueurs licenciés dans un des clubs du département de Haute-Loire affilié à la Fédération Française de Badminton, classés NC à N3 au jour du tirage au sort.
 3. **a/** Les disciplines proposées sont :
 - le SAMEDI : le simple pour toutes les catégories jeunes (Poussin à Junior) et le double mixte en Séniors
 - le DIMANCHE : le double homme et le double dame en seniors.
 - b/** Les joueurs/joueuses/paires seront répartis :
 - en fonction du CPPH au jour du tirage au sort pour la catégorie Senior
 - par catégorie d'âge pour les autres, si le nombre de participants le permet. Le comité d'organisation, en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit d'effectuer des regroupement en fonction du nombre d'inscrits et de leur niveau.
 - Pour les jeunes le sur classement peut être demander. L'organisation se garde le droit d'accepter ou non selon la confection des tableaux.
 - c/** Les catégories Poussin et Benjamin ne pourront s'inscrire que dans un seul tableau (en Simple le samedi). Les Minimes (à partir de D9), Cadets et Juniors pourront s'inscrire en Simple dans leur catégorie d'âge et en Double en Senior.

Dans la mesure du possible tous les tableaux se dérouleront en poules avec 2 sortants, ou en poule unique.
 4. Tout joueur devra être licencié auprès de la FFBaD à la date du tirage au sort, fixé au samedi 30 Mars 2024.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 29 Mars 2024, qui sera également la date de prise en compte du CPPH.
 5. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce présent règlement.
 6. Le comité d'organisation en accord avec le juge Arbitre, se réserve le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la compétition.
- Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant la durée du tournoi.

7. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation programmée. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h à l'avance.

8. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout accessoire utile pour son match. Il disposera de 3 minutes de préparation (incluant le test des volants) pour débiter son match.

9. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

10. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de nécessité, un joueur pourra faire appel au Juge Arbitre à tout moment du tournoi.

11. Un volant touchant les structures amovibles ou fixes sera remis une fois au service et considéré comme faute dans le reste de l'échange.

12. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le RSL DTL 82, en vente dans la salle.

13. Le nombre de joueur est limité à 180. En cas de surnombre la date d'inscription sera prise en compte.

14. La compétition sera gérée sur le logiciel Badnet.

15. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

16. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail par exemple).

17. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFbAD est exigée sur les terrains.

18. Contestations : seul le responsable d'un club pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

19. Les inscriptions se font exclusivement sur Badnet via le lien suivant <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=23289>, par le club ou directement par les joueurs, au plus tard le 29 mars 2024 :

Le paiement se fera cependant via les clubs (facturation envoyée avec les convocations).

20. Les forfaits déclarés après le tirage au sort doivent être justifiés dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien ou de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

21. Le montant de l'inscription est fixé à 14 € pour 1 tableau et 16 € pour 2 tableaux. Le Championnat est fixé à 5 € pour les jeunes (poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors) hormis pour ceux qui ont choisi le sur-classement en catégorie Sénior. Pour un jeune qui fait le simple plus le double l'inscription est de 10 €

22. Pour tout renseignement, veuillez contacter Stéphane CRESPIEN au 0662362365 ou le comité à codep43.bad@gmail.com.

Handwritten signature or mark.